

*Extrait du registre des arrêtés municipaux*

## ARRÊTÉ

-----

**N° SG 2024-251**

Le Maire de Bayeux,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,  
VU le Code de la Route,  
VU l'arrêté du 26 mai 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur Patrick CREVEL, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile,  
VU la demande formulée par la Ville de BAYEUX sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement le stationnement place Saint-Patrice à l'occasion de l'installation d'un camion médical,  
CONSIDERANT que cette intervention aura lieu le jeudi 25 avril  
CONSIDERANT que cette intervention est de nature à modifier temporairement le stationnement des véhicules,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** – Le stationnement de tous véhicules ou engins à deux roues sera interdit, le 25 avril de 9h45 à 12h00 :

- *Place Saint-Patrice, entre le magasin Prix-Miam et le magasin Audika (3 places de stationnement)*

**Article 2** – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par la Ville de BAYEUX.

**Article 3** – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

**Article 4** - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5** – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le dix avril deux mil vingt quatre

Pour le Maire, en délégation

Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile

